



Association de musique loi 1901

Par **polo13720**, le **02/10/2016 à 12:11**

Bonjour à tous

J'ai démissionné de mon poste de vice-président de mon association de musique !
Est-ce que je peux me présenter comme président lors du conseil d'administration ?

Merci pour votre réponse
Cordialement

Par **Visiteur**, le **02/10/2016 à 13:48**

Bjr,
Vous pouvez vous présenter lors des prochaines élections.

Par **chaber**, le **02/10/2016 à 14:34**

bonjour

Le président d'une association NON SPORTIVE peut être élu uniquement par le Conseil d'Administration parmi ses membres: tout est fonction de ce qui figure dans les statuts de l'association. Mais, si les statuts de l'association stipulent qu'il doit être élu par l'AG ... alors il devra être élu par l'AG.